

<p style="text-align: center;"><b>Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 8 juin 2020 – 20h15 – Salle de spectacles, La Sagne</b></p>
--

Monsieur Laurent Benoit, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h15.

Au début de séance, une minute de silence est demandée en mémoire de M. Fernand Opliger, conseiller communal de 1984 à 2004, décédé le 4 juin dernier.

Mme Manuela Sauser, nouvelle conseillère générale, proposée par le parti Sagne-Demain en remplacement de M. Niel Smith, est excusée pour cette séance. Son élection a été validée par le Conseil communal en date du 10 février 2020.

Les élections communales ont été reportées au 25 octobre 2020 en raison du coronavirus COVID-19. Dès lors, les Autorités communales poursuivent leur mandat jusqu'à la fin de l'année. Cela veut dire que pour ces quelques mois, le bureau du Conseil général restera identique, comme les fonctions de président et de secrétaire du Conseil communal.

### **Appel nominal**

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 13 conseillers généraux et 6 excusés, à savoir : Mmes Jeanine Cassi, Camille Nussbaumer, Angélique Rosa, Manuela Sauser, MM Willy Aubry et Lionel Ducommun.

### **Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2019**

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour**

1. Nomination d'un membre à la commission financière
2. Examen des comptes de l'exercice 2019
3. Rapport du Conseil communal relatif à la modification et la prolongation de la zone réservée
4. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir
5. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques
6. Questions et interpellations
7. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

#### **1. Nomination d'un membre à la commission financière**

Mme Carole Meister, au nom de Sagne-Demain, propose Mme Nicole Dauwalder en tant que membre de la commission financière.

Au vote, cette nomination est acceptée à l'unanimité.

#### **2. Examen des comptes de l'exercice 2019**

##### **a) Compte de fonctionnement**

##### **0 – Administration générale**

Pas de question ni de commentaire

##### **1 – Ordre et sécurité publique**

Pas de question ni de commentaire

## 2 - Formation

Pas de question ni de commentaire

## 3 - Culture – Sports - Loisirs et Eglises

Pas de question ni de commentaire

## 4 – Santé

Pas de question ni de commentaire

## 5 - Sécurité sociale

Pas de question ni de commentaire

## 6 – Transports

Pas de question ni de commentaire

## 7 – Protection environnement et aménagement

Pas de question ni de commentaire

## 8 - Economie publique

Pas de question ni de commentaire

## 9 - Finances et impôts

Pas de question ni de commentaire

### **b) Compte des investissements**

Pas de question ni de commentaire

### **c) Bilan**

Pas de question ni de commentaire

### **d) Position de la commission financière et de l'organe de révision externe**

M. Edouard Jean-Mairet, au nom de la commission financière, informe que les comptes 2019 ont été acceptés par cette même commission. Aussi, il remercie le Conseil communal pour leur travail assidu.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1, 2 et 3 de l'arrêté, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Rapport du Conseil communal relatif à la modification et la prolongation de la zone réservée**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal relatif à la modification et la prolongation de la zone réservée.

Mme Virginie Frioud, au nom du PLR, propose d'accepter le rapport ci-dessus.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, l'article 1 de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'article 2 de l'arrêté est accepté par 10 voix (PLR 6 – SD 4) et 2 abstentions.

Au vote, l'article 3 de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté dans son ensemble est accepté par 10 voix (PLR 6 – SD 4) et 2 abstentions.

#### **4. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir.

Le groupe PLR par la voix de M. Pascal Oppliger acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir.

Le groupe Sagne-Demain par la voix de Mme Nicole Dauwalder acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir.

La commission financière par la voix de M. Edouard Jean-Mairet acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

#### **5. Rapport du Conseil communal et demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques.

Le groupe PLR par la voix de M. Didier Benoit acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques.

La commission financière par la voix de M. Edouard Jean-Mairet acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques.

Le groupe Sagne-Demain par la voix de Mme Nicole Dauwalder acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques.

Le président donne lecture à l'arrêté relatif.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

## **6. Questions et interpellations**

M. Patrick Nussbaumer, au nom du PLR, interpelle le Conseil communal au sujet du panneau usagé à l'entrée du Communal. Il demande qu'il soit remplacé et qu'une signalisation correcte soit mise en place.

Deuxièmement, il souhaite que le Conseil communal étudie la possibilité de remplacer les bancs de la salle de spectacles par des chaises.

Mme Séverine Charmillot désire que le Conseil communal se penche sur l'éventualité de couvrir le carré de sable qui se situe à la place de jeux des Gouttes. Elle souhaite que ce soit plus présentable car c'est un lieu où il y a beaucoup de touristes. M. Thierry Coita répond qu'il réfléchira à mettre en place un aménagement sur le carré de sable pour le protéger.

M. Martial Robert répond à la première interpellation de M. Patrick Nussbaumer. Les panneaux à l'entrée du Communal sont un sujet que le Conseil communal a déjà discuté plusieurs fois. Maintenant, c'est impératif de s'y atteler. Il précise que les poteaux sont déjà préparés pour remettre les nouveaux panneaux. C'est pourquoi, cela va être prochainement fait. Les panneaux seront « flash » pour que les touristes respectent au mieux les consignes édictées par la Commune.

## **7. Communications du Conseil communal**

M. Pierre Renaud communique les points suivants :

- La déchetterie intercommunale a été fermée pendant plusieurs semaines mais cette fermeture a été décidée par la seule Commune de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds n'a pas consulté les autres communes partenaires, dont La Sagne. Pour la Commune de La Sagne, il aurait été préférable de la laisser ouverte en mettant un certain nombre de conditions pour son utilisation. Aussi, il est important de préciser que la participation financière de La Sagne est majorée en 2019 par rapport à l'année 2018. Cette fermeture a créé un certain nombre de problèmes par rapport à notre déchetterie de La Sagne, notamment des problèmes au niveau du tri des déchets. Il tient encore à préciser la vivacité du Conseil communal de La Sagne par rapport au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds sur cette question qui est encore ouverte.
- L'avant-projet du plan d'aménagement local (PAL) a été accepté par le canton et actuellement, nous sommes en voie d'envoyer un dossier de soumission pour les appels d'offres pour la réalisation du PAL. Cet avant-projet donne une base solide. Lors de la prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal viendra avec une importante demande de crédit en lien avec le PAL. Les appels d'offres sont sur invitation, la Commune sollicitera trois bureaux différents.
- L'objectif de la réfection de la route cantonale de La Corbatière, c'était de faire les travaux cette année compte tenu de différents éléments, comme les interruptions de trafic. C'était déterminant de pouvoir réaliser l'adaptation de la route de La Corbatière cette année mais c'était un peu le « parcours du combattant » car il y a eu beaucoup d'oppositions. Finalement, les travaux commenceront le 22 juin prochain et seront réalisés par l'entreprise Colas. Théoriquement, les travaux se termineront à fin octobre de cette année. De plus, il remercie officiellement le service des ponts et chaussées pour leur effort sur ce projet.
- Une initiative est en cours sur une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes. Il explique rapidement les enjeux de cette initiative. Il ajoute que cette initiative si elle aboutit, permettra une rentrée fiscale supplémentaire pour la Commune entre CHF 200'000 à CHF 300'000. Il incite l'ensemble des membres du Conseil général à signer cette initiative.

M. Thierry Coita communique le point suivant :

- L'OCRg MN (Organe de conduite régionale des Montagnes Neuchâteloises) a été mise en place pendant le COVID-19 ce qui a fait que la Commune de La Sagne a été bien informée. Chaque jour, la Commune devait envoyer un rapport à l'OCRg MN sur la situation sanitaire. Dès la réouverture du guichet, le bureau communal a mis en place un plexiglas au guichet pour protéger les employés. Aussi, il précise que des patrouilles supplémentaires de la police cantonale ont été faites. Pour finir, il remercie les citoyens de La Sagne pour leur bon sens et leur attitude responsable face à ce virus.

M. Fritz Schmid communique le point suivant :

- Il tient à préciser que la demande de crédit pour la réfection de la toiture du stand de tir est intervenue après que les travaux soient finis car les bénévoles de la société de Tir étaient plus disponibles au printemps qu'en autonome et que la séance du Conseil général de ce printemps avait été reportée.

M. Martial Robert communique les points suivants :

- Lors de la précédente séance, il avait eu une interpellation par rapport à notre personnel communal lorsqu'un de nos employés communaux, M. Weyermann avait démissionné. Il informe que la Commune a retrouvé rapidement son remplaçant, à savoir M. Sébastien Weber qui a repris le poste de fontainier. Il espère maintenant que l'ensemble du personnel des travaux publics perdurent.
- Le Conseil communal travaille actuellement sur un crédit cadre pour l'entretien des routes. Un inventaire des tronçons de routes avec l'état général est en cours. Cet inventaire met l'accent sur les tronçons à refaire. Il ajoute que cela prend du temps car certaines routes sont en lien avec le service de l'agriculture.

M. André Meister communique le point suivant :

- Il informe des incidences financières en lien avec le COVID-19 sur notre territoire communal. Normalement, il n'y aura pas beaucoup d'incidences directes. On peut citer aujourd'hui le parascolaire étant donné que les enfants n'ont plus pu être accueillis mais que le personnel était quand même payé. Il reste encore une incertitude sur les RHT (Réduction d'Horaire de Travail) car le canton accepte notre demande de RHT pour le parascolaire mais pas la Confédération. Grosso modo, on devrait perdre entre CHF 6'000 à CHF 8'000 qui pourrait impacter les finances de la Commune pour l'année 2020. Ensuite, il tient à préciser que les incidences indirectes sont plus compliquées à estimer notamment avec les diminutions des rentrées fiscales. On peut citer particulièrement les fermetures de beaucoup d'entreprises qui pourraient impacter les finances.

Le président lève la séance à 21h00.

La Sagne, le 8 juin 2020

Les rapporteurs :

Léo Barras Florence Vermot Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président

La secrétaire

Laurent Benoit

Nicole Dauwalder